

COLLÈGE BORÉAL

éducation • innovation • recherche

RAPPORT 2019-2020 SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Présenté au
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)
Le 31 août 2019

Annexe : Gabarit du rapport annuel sur la liberté d'expression

Tel qu'il est indiqué dans les notes de service du 14 décembre 2018 et du 12 septembre 2018 du ministère des Collèges et Universités, l'ensemble des collèges et des universités publics de l'Ontario doivent préparer un rapport annuel sur la mise en œuvre d'une politique en matière de liberté d'expression. Pour ce faire, veuillez utiliser le présent gabarit. Notez que vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Votre rapport sera un document public; il doit donc respecter les obligations en matière de protection de la vie privée. Veuillez faire état des événements ou des incidents qui se sont produits entre **le 1^{er} août 2019 et le 31 juillet 2020**.

Chaque établissement devra afficher son rapport sur son site Web et le soumettre au Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur d'ici **le 1^{er} septembre 2020**. Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une année particulièrement inhabituelle compte tenu des exigences imposées aux établissements en raison de la COVID-19. Alors, si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Amy Kaufman, directrice, Politiques, recherche et amélioration des systèmes, COQES.

Veuillez envoyer le rapport annuel de votre établissement par courriel à Amy Kaufman (akaufman@heqco.ca).

Section A : Politique institutionnelle

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Votre établissement a-t-il modifié sa politique (ou le cadre de sa politique) en matière de liberté d'expression depuis la publication de son rapport de 2019? Dans l'affirmative, veuillez expliquer la raison de la modification et fournir le lien vers la page où ce changement est annoncé sur le site Web de votre établissement.

s. o.

Notre [Politique – Maintien du droit à la liberté d'expression](#) ainsi que nos rapports annuels sur la mise en œuvre de celle-ci sont affichés dans le site Web du Collège Boréal et accessibles au grand public.

Où les membres de la communauté institutionnelle (ou les invités) sont-ils dirigés lorsqu'il y a une question ou une plainte liée à la liberté d'expression au sujet d'un événement sur le campus? Veuillez fournir les coordonnées de la personne-ressource.

Collège Boréal
(à l'attention du bureau des Ressources humaines)
21, boulevard Lasalle
Sudbury (Ontario) P3A 6B1
705-560-6673 ou 1-800-361-6673 (sans frais)
ressourceshumaines@collegeboreal.ca

Quelle est la politique de votre établissement sur la tenue d'événements lorsqu'il y a des préoccupations en matière de sécurité? À votre connaissance, y a-t-il eu des cas où un événement non scolaire n'a pas eu lieu en raison de préoccupations relatives à la sécurité ou des coûts connexes?

Le Collège Boréal a sept (7) campus et 38 centres d'accès répartis dans 26 communautés de la province. Compte tenu de son territoire, le Collège peut tenir au-delà de 500 événements non scolaires par année.

Le secteur des Ressources physiques assure la gestion des contrats de sécurité des installations appartenant à Boréal. Dans ces installations, des agents de sécurité sont de service 24 heures par jour, tous les jours de l'année. De plus, nous avons des caméras de surveillance, des interrupteurs de secours à des endroits stratégiques et des téléphones d'urgence.

Lors de la planification de l'aspect logistique d'un événement, le Collège Boréal travaille de près avec l'organisateur pour discuter des besoins et des préoccupations variés, notamment en matière de sécurité. S'il y a un grand nombre de participants ou s'il y a de la boisson, par exemple, le nombre d'agents de sécurité augmente.

En raison de la pandémie et des restrictions provinciales concernant les rassemblements, un nombre d'activités non scolaires a été annulé depuis la mi-mars 2020. La reprise d'événements sur les campus et sites du Collège Boréal suivra le déconfinement progressif de la province, et ce, en fonction des consignes des autorités de santé publique.

Section B : Plaintes

Vous pouvez ajouter en annexe des documents supplémentaires ou des renseignements propres à votre établissement, si vous croyez que cela est pertinent.

Entre **le 1^{er} août 2019** et **le 31 juillet 2020**, un membre de la communauté institutionnelle (ou des invités) a-t-il déposé une plainte officielle au sujet de la liberté d'expression sur le campus? Dans l'affirmative, veuillez fournir une description.

S. O.

S'il y a eu une plainte officielle (ou plus d'une plainte) :

Quels étaient les enjeux à l'étude? Veuillez indiquer tout point litigieux (p. ex., coûts liés à la sécurité, sécurité générale, syndicats étudiants ou groupes étudiants, besoins opérationnels, etc.).

S. O.

Comment votre établissement a-t-il géré les plaintes relatives à la liberté d'expression? La plainte a-t-elle été traitée selon les procédures établies dans la politique? Comment les problèmes ont-ils été résolus?

S. O.

Section C : Données sommaires

Veillez fournir les données sommaires suivantes pour les plaintes officielles liées à la liberté d'expression reçues par votre établissement :

Nombre de plaintes officielles reçues en vertu de la politique sur la liberté d'expression, au sujet des événements scolaires et non scolaires.	0
Nombre de plaintes officielles examinées qui ont été rejetées.	0
Nombre de plaintes officielles à la suite desquelles votre établissement a déterminé que la politique sur la liberté d'expression n'avait pas été suivie de façon appropriée.	0
Nombre de plaintes officielles en vertu de la politique sur la liberté d'expression qui ont incité votre établissement à prendre des mesures disciplinaires ou d'autres mesures institutionnelles.	0
À votre connaissance, les plaintes relatives à la liberté d'expression ont-elles été transférées à l'ombudsman de l'Ontario?	s. o.

Au meilleur de vos capacités, veuillez fournir une estimation du nombre d'**événements non scolaires** tenus à votre établissement entre le **1^{er} août 2019** et le **31 juillet 2020**. Par opposition à des événements habituels, organisés dans le cadre d'un programme ou d'un cours, les événements non scolaires comprennent notamment ce qui suit : présentations de conférenciers d'honneur, événements sportifs, rassemblements et conférences.

Environ **304 événements non scolaires** ont eu lieu à nos sept campus entre le 1^{er} août 2019 et la mi-mars 2020. En raison de la pandémie, tout événement qui devrait avoir lieu entre la mi-mars et le 31 juillet 2020 a été annulé.

Commentaires de l'établissement (s'il y a lieu).

Créé en 1995, le Collège Boréal est un établissement de formation et d'enseignement postsecondaire de langue française qui œuvre au développement et à l'épanouissement des communautés dans toute la province de l'Ontario.

Le Collège Boréal offre un service à guichet unique dans sept campus et 38 centres d'accès répartis dans 26 communautés. Depuis son ouverture, près de 120 000 clients dans l'ensemble de l'Ontario ont bénéficié de l'expertise du Collège Boréal en matière de formation postsecondaire, d'apprentissage et de services aux immigrants et d'employabilité.

Selon les indicateurs de rendement reconnus par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Collège Boréal enregistre, depuis plusieurs années, des résultats exceptionnels. Une preuve, s'il en est, que la force de Boréal réside dans son investissement humain.

Le 29 janvier 2019, conforme aux nouvelles exigences du gouvernement de l'Ontario, le Collège Boréal a présenté sa [Politique – Maintien du droit à la liberté d'expression](#). Celle-ci est affichée dans le site Web du Collège Boréal et accessible au grand public.